

LA BOÉTIE

De la servitude
volontaire
OU
Le contr'un



tel gallimard

Extrait de la publication

© *Éditions Gallimard, 1993*

Extrait de la publication

Pour Denise et Sania

*A tous ceux que j'aime, et qui m'aiment,
... et m'aiment et me comprennent.*

*A M. Lathuillère, en mémoire,
A Mme Huchon
A Nicole et Louis Évrard
A Maximilier Rubel*

AVANT-PROPOS

Au début des années soixante-dix paraissait en traduction française Soumission à l'autorité de Stanley Milgram, utilisé en 1981 par Alain Resnais dans Mon Oncle d'Amérique — via les travaux d'Henri Laborit. Prolongement dans la recherche des mouvements sociaux, politiques et intellectuels de la fin de la décennie précédente? Preuve de leur raison d'être? Le titre à lui seul me frappa, exprimant on ne peut plus clairement une évidence telle que je ne l'avais jamais formulée.

La lecture, peu après, de l'ouvrage fameux d'Étienne de La Boétie, La Servitude volontaire, approfondit et compléta cet éveil à ce qui dès lors m'apparut comme la question ultime, et sans doute la plus mystérieuse pour aborder tant la réflexion politique théorique que la vie affective, les rapports sociaux, la psychologie, et mille autres domaines encore...

Ce que Stanley Milgram mettait en évidence d'un point de vue scientifique n'était cependant pas différent de ce que, quatre siècles plus tôt, La Boétie, juriste poète, traducteur, explorait déjà, de manière spécifique à son époque, certes, mais transgressant largement les limites de celles-ci, par sa largeur de vues, la profondeur de son analyse, son imagination créatrice.

La vision du Sarladais me paraît centrée, à partir d'une réflexion humaniste et philosophique, sur la base même de fonctionnement de l'homme dit « civilisé », le langage. Instillant subtilement l'idée d'une parole rebelle sous le discours convenu, La Boétie ouvrait la voie à l'idée d'insoumission — à toutes les autorités, celle de l'expression servant de moyen à celle de l'État,

puisque l'organisation sociale ne repose au fond sur rien d'autre que la prise du pouvoir — matériel aussi bien que moral — par le langage.

Le xvi^e siècle, les guerres de religion remettant en cause non pas la fonction royale mais le monarque en place, le règne de l'idée humaniste d'un Droit du politique, peut sembler bien inhospitalier à pareille pensée — dixit Montaigne... Il la favorisait pourtant.

C'est sans doute Leo Strauss, dans La Persécution et l'Art d'écrire¹ (1954), qui propose l'analyse la plus claire permettant de comprendre le mécanisme des textes politiques pour échapper à la censure. Ceux-ci, écrit Strauss, développent une technique particulière d'écriture « qui leur permet l'indépendance idéologique. Ils invitent ainsi le lecteur à déchiffrer » entre les lignes, je dirais outre celles-ci, attirant son attention par ce que le philosophe appelle des « faux pas intentionnels ». Voilà bien l'une des caractéristiques les plus saillantes de La Servitude volontaire, qui a été à l'origine, en tout cas, de la présente édition.

Ayant été à même, à la Bibliothèque nationale, de passer en revue de manière systématique toutes les éditions qui s'y trouvaient — mais certainement pas toutes celles qui existent —, j'ai immédiatement éprouvé une grande surprise. Comment autant d'érudits, de brillants chercheurs, avaient-ils pu, malgré leurs remarquables analyses, ne pas voir, ou peut-être refuser de voir, la dimension polémique de La Servitude volontaire? Et inversement, pourquoi philosophes et politiques — des protestants aux révolutionnaires du siècle passé — demeureraient-ils insensibles à l'aspect poétique du texte? Cela m'ouvrait une voie d'une largeur inespérée pour développer et approfondir mon approche du « Contr'un ».

Dès les premiers cours d'ancien français et de langue du xvi^e siècle, de grammaire, de phonétique, de sémantique, d'étymologie, de stylistique, j'avais éprouvé combien l'étude du matériau langue française était riche de potentialités inventives et d'investigation, combien elle pouvait aider à expliquer et comprendre une œuvre sans la paraphraser. C'est cet esprit que je souhaiterais vous faire partager, à vous, lecteurs.

1. Traduction française, Paris, Presses Pocket, 1989.

Je ne prétends pas à l'objectivité, non plus que je n'affirme la justesse ou l'injustice de mes conclusions. Il vous incombera, le cas échéant, de les modifier. Mon vœu le plus cher et le plus profond, l'ardeur même qui m'a guidée tout au long de cette investigation sont de vous faire observer, simplement observer, comme le naturaliste ou l'amateur de peinture, non seulement le développement d'une pensée, mais aussi son élaboration le plus terre à terre qui soit — par les mots, leur agencement et leurs glissements de sens originaux. Et, découvrant ainsi ce qu'un texte peut dire de lui-même (en termes barbares un métalangage), de vous offrir à explorer La Servitude volontaire en tant qu'objet d'art total, et non plus comme le quelconque « texte politico-littéraire d'un ami de Montaigne ».

NADIA GONTARBERT

PRÉSENTATION

Le xvi^e siècle. Période charnière de notre histoire, où les sanglants règlements de comptes générés par les dissensions religieuses portent sur le devant de la scène, nationale et internationale, des questions qui les dépassent, jusque-là demeurées en sommeil : Qu'est-ce que le pouvoir ? Pourquoi l'État ? —, lesquelles vont mûrir jusqu'à notre siècle.

A l'encontre des propositions de constitutions légales d'un Seyssel ou d'un Bodin, des programmes déguisés en utopie ou en traité de gouvernement d'un Thomas More ou d'un Contarini, complice, le cynisme en moins, de la clairvoyance d'un Machiavel, éclôt soudain un texte différent et *neuf*. *La Servitude volontaire* est la seule, en effet, à son époque, à déborder du cadre de la légalité et à s'attaquer de front au fond du problème du politique habilement contourné par ses contemporains : celui de la légitimité du pouvoir en tant que tel.

Si l'on tient compte du fait qu'au xvi^e siècle le traitement de la vie publique en général passe inévitablement par le droit, La Boétie, juriste lui-même, ne peut ignorer celui-ci dans *La Servitude volontaire*, même si l'analyse de l'autorité s'y fonde essentiellement sur le bon sens. Aussi ne trouvons-nous pas de liste exhaustive commentée de toutes les formes de gouvernement possibles, non plus que de précisions relatives au régime sous lequel vit le locuteur.

Une citation d'Homère, critiquée, développée, nourrit le début de sa réflexion : « D'avoir plusieurs seigneurs aucun bien je n'y vois. Qu'un sans plus soit le maître et qu'un seul

soit le roi. » Les circonstances, tant politiques (la France de La Boétie vit sous un régime monarchique) que culturelles (lecture des Anciens), ne peuvent rendre compte de la digression qui suit :

« S'il n'eust rien plus dit, sinon,

« D'avoir plusieurs seigneurs aucun bien je n'y voy, c'estoit autant bien dit que rien plus : mais au lieu que pour le raisonner il falloit dire que la domination de plusieurs ne pouvoit estre bonne, puisque la puissance d'un seul, deslors qu'il prend ce tiltre de maistre, est dure et desraisonnable, il est allé adjouster tout au rebours,

« Qu'un sans plus soit le maistre, et qu'un seul soit le roy. »

Refuser l'autorité de plusieurs ou d'un seul, c'est apparemment rejeter la notion de République, si chère au peuple grec, en même temps qu'insulter gravement à la monarchie...

C'est ici que reparait la loi. Mais il ne s'agit plus de la loi d'État. La Boétie invoque le droit naturel. En effet, si l'autorité paternelle se justifie parce qu'elle émane de celui-ci, si l'autorité d'un bon roi se défend, dans la mesure où elle assure aux sujets paix et bien-être, rien ne légitime l'autorité du tyran... si ce n'est l'homme même qui s'y soumet, faisant ainsi incompréhensiblement violence à sa nature.

Une seule réponse pour La Boétie. Si l'homme participe à son propre enchaînement, c'est qu'il est *dénaturé*, au sens propre du terme. Animal parmi les animaux, l'homme devrait réagir comme ceux-ci : ruer comme le cheval, secouer le joug comme les bœufs, se défendre comme l'éléphant. La nature enseigne partout la liberté et celle-ci est un devoir pour l'individu à l'intérieur même de la société que sa tendance particulière à la vie communautaire l'a incité à construire. Mais, avec les premières briques de l'édifice social, l'homme ne cimentait-il pas les fondations de sa prison? Ne brisait-il pas les élans de son imagination?

Quelle que soit la réponse, il est indéniable que la forme de la société constitue un moule pour les esprits : un homme du « peuple », né dans une société où l'esclavage a toujours été de règle, ne peut s'imaginer qu'un autre mode de vie soit pos-

sible pour lui-même et pour les autres. Il a donc toutes les raisons d'être un lâche, « un traître à lui-même ».

L'éternelle opposition de la nature à la coutume réparaît ici : quand l'acquis l'emporte sur l'inné au point de le lui faire oublier, l'homme est voué à subir son sort au lieu de le forger. A preuve : les individus « mieux nays », eux, n'oublient jamais que la liberté existe, même si elle n'est pas de mise dans la société à laquelle ils appartiennent. Autre preuve : les tyrans se plaisent à maintenir leurs sujets dans l'ignorance...

C'est l'amorce d'une apologie de la culture, du savoir, de l'écrit, autant de recours au service de la nature et de la liberté et, en filigrane de l'éloge de Ronsard, Baïf et Du Bellay, peut-être peut-on lire également un hommage à la parole, seule capable d'éveiller les consciences.

Cette interprétation ne paraît pas exagérée si l'on considère les moyens dont use le tyran pour se maintenir au pouvoir. Tout est bon pour divertir et pour tromper le peuple : théâtre, jeux, etc. Sous la férule du despote, la religion même, devenue religion d'État, glisse vers la représentation.

La crédulité des sujets fait d'eux une proie facile pour le conteur de miracles. Mais attention, prévient La Boétie, le tyran se fait à lui-même des contes... Son autorité est fragile, du fait même qu'elle est autorité. Les amis d'aujourd'hui, lassés d'obéir et avides de pouvoir, guettent la moindre faiblesse... et la religion n'offre guère au despote le refuge qu'elle réserve aux justes...

Critique modérée de l'autorité abusive? Appel à la révolte? Les interprétations oscillent entre ces deux pôles. Si beaucoup de lecteurs se cantonnent dans une prudente réserve¹, les politiques accaparent le texte. Mais se trompent-ils absolument? Il est permis d'en douter. Pourquoi *La Servitude volontaire* ne pourrait-elle être lue comme un appel à la révolte?

Il est impératif de tenir compte de la prudence à laquelle La Boétie devait être astreint, en une époque où l'échauffement des esprits aurait rendu difficile une interprétation non partisane. Montaigne lui-même, en justifiant la mise à l'écart du

1. Voir éd. Garnier-Flammarion, édition de Mme Goyard-Fabre, 1983.

texte de l'édition posthume qu'il proposait de l'œuvre de son ami, s'exprime en ces termes :

« Parce que j'ay trouvé que cet ouvrage a esté depuis mis en lumière, et à mauvaise fin, par ceux qui cherchent à troubler et changer l'estat de nostre police¹... »

Oublier cette nécessaire réserve reviendrait à affirmer que La Boétie aurait écrit sans motif *La Servitude volontaire*. A quoi bon, en effet, développer ces considérations sur la tyrannie, son absurdité et la lâcheté des peuples, si ce n'est pour être compris et pour que le texte serve de base de réflexion?... Et qui dit réflexion envisage le plus souvent l'action qui peut s'ensuivre...

Autres objections formulées couramment : La Boétie veut rendre conscientes les « masses » incultes². Il ne propose pas de programme. Ses paroles manquent donc de force...

Deux réponses s'imposent alors. La première, un peu cavalière il est vrai, consiste, en paraphrasant La Boétie, à rappeler aux critiques que toujours, quel que soit le régime sous lequel ils vivent, certains possèdent la faculté d'en imaginer un autre. La seconde est une question : Pourquoi le tyran serait-il exclu d'office du rang des lecteurs de *La S. v.*³? La force de La Boétie consiste à avoir été au-delà des structures légales qui emprisonnaient Seyssel, Bodin, Hotman et les autres penseurs politiques de l'époque.

Si l'ami de Montaigne est parvenu à poursuivre sa réflexion jusqu'à ses limites extrêmes, c'est parce qu'il a pris en compte non pas le contenu des structures plus ou moins autoritaires que constitue tout État, quel qu'il soit, mais la structure pyramidale même de celui-ci, en fonction du droit des gens et du bon sens, avec des yeux d'architecte et non de bricoleur...

A la différence de ses contemporains, l'auteur de *La S. v.* ne

1. Montaigne, *Essais*, Livre I, Ch. XXVIII « De l'Amitié ».

2. Il semble, en effet, que la Boétie ne veuille pas limiter aux seuls lettrés le nombre des sujets. Seul l'ensemble du peuple est assez puissant pour s'opposer au tyran. Peut-être les lecteurs humanistes de *La Servitude volontaire* auraient-ils un rôle d'interprètes à jouer à son égard...

3. S.v. : *La Servitude volontaire*.

se pose ni en théoricien, ni même en prospecteur. L'avenir ne lui appartient pas, non plus que le présent. Il ne se reconnaît aucun droit de les régler. Seule l'indignation a droit de cité, car elle est éternelle et imprescriptible. Elle permet de faire sentir avec force ce qu'a d'intolérable la tyrannie, non pas comme principe théorique, mais pratique et concrète, agression permanente contre l'être et la conscience.

Que ceux qui rejetteraient absolument l'aspect constructif du message songent à Spartacus. Ils auraient sans doute aussi bien qualifié d'utopistes les projets de celui qui parvint à secouer pendant un temps le joug de l'Empire romain. Sans doute ceux-là déniaient-ils également toute puissance au message écrit. *La Servitude volontaire*, en effet, constitue un vibrant hommage à l'écriture et, plus largement, la fervente célébration de l'humanisme, auquel elle doit l'existence.

INTRODUCTION

La servitude volontaire victime des aléas de l'histoire et de la critique

Peu de textes ont connu une trajectoire aussi perturbée que celui de La Boétie. Voué à un jeu de cache-cache permanent avec l'Histoire, le texte n'a été mis au jour, jusqu'au XIX^e siècle, que sous le couvert d'interprétations tendancieuses : idéologie ou pusillanimité d'érudits suivant avec des fortunes diverses les traces de leurs prédécesseurs.

C'est en 1571 que l'auteur des *Essais* décide d'éditer l'œuvre de son ami, disparu huit ans plus tôt. Il fait paraître les traductions de Xénophon et de Plutarque¹, exceptant intentionnellement *La Servitude volontaire* et le *Mesmoire sur l'édit de janvier 1562*, ainsi qu'il le précise dans l'Avertissement au lecteur :

« Asseure toy que j'y ay faict ce que j'ay peu, et que, depuis sept ans que nous l'avons perdu, je n'ay peu recouvrer que ce que tu en vois, sauf un Discours de la servitude volontaire, et quelques Mesmoires de noz troubles sur l'Edict de Janvier 1562.

« Mais quant à ces deux dernieres pieces, je leur trouve la façon trop délicate et mignarde pour les abandonner au grossier et pesant air d'une si malplaisante saison². »

1. Montaigne éditeur de La Boétie : *La Mesnagerie de Xénophon, les Règles du mariage de Plutarque, Lettre de Consolation de Plutarque à sa femme, le tout traduit de grec en françois. Item un Discours sur la mort dudit Seigneur de La Boétie, par M. de Montaigne*, Paris, Morel, 1571, in-8°.

2. *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie. Publiées avec Notice biogra-*

En 1572, Montaigne complète l'édition précédente des vers français de La Boétie, laissant toujours de côté les deux textes en prose, qui feront encore défaut à toutes les éditions anthumes des *Essais*. Au chapitre « De l'Amitié », Montaigne justifie à nouveau la mise à l'écart de *La Servitude volontaire* :

« (Parce que) j'ai trouvé que cet ouvrage a été depuis mis en lumière, et à mauvaise fin, par ceux qui cherchent à troubler et changer l'état de nostre police, sans se soucier s'ils l'amendront, qu'ils l'ont mêlé à d'autres écrits de leur farine, je me suis dédit de le loger ici¹. »

Nous sommes alors au plus fort des conflits religieux qui ont déchiré le siècle et il est probable que l'auteur des *Essais* fait allusion à la première en date des appropriations du texte par les huguenots. Ceux-ci font paraître, en 1573, un recueil de dialogues rédigés en latin et intitulé : *Réveille-Matin des François et de leurs voisins*, dont une version française sera donnée l'année suivante.

La page de garde de cet ouvrage porte les indications suivantes : *composé par Eusèbe Philadelphie Cosmopolite, en forme de Dialogues.*

A Edimbourg, de l'imprimerie de Jaques James

Avec permission

1574².

La participation de Nicolas Barnaud et de Théodore de Bèze à la rédaction du recueil, qui se présente comme collectif et anonyme, ne fait pas de doute pour les historiens de la littérature. La mention « A Edimbourg » ainsi que la permission sont de toute évidence des faux. D'après H. G. Aldis³, l'ouvrage aurait été imprimé soit à Bâle, soit à Genève, principaux fiefs des éditeurs protestants.

phique, variantes, notes et index par Paul Bonnefon, Slatkine Reprints, Genève, 1967, pp. 61-62.

1. *Les Essais de Michel de Montaigne. Publiés d'après l'exemplaire de Bordeaux... par Fortunat Strowski.* Bordeaux, F. Pech, 1906-1920. Tome 1, pp. 253-254.

2. Cote B.N. Lb³³ 344.

3. *A list of books printed in Scotland before 1700, including these printed furth of the realm for Scottish booksellers.* With a brief note on the printers and stationers. Edimburg, National Library of Scotland, 1970, in-4^o.

La version qu'offre le *Réveille-Matin* du texte de La Boétie est totalement déformée. Il y est tronqué, découpé, manipulé pour s'adapter aux dialogues et soutenir de ses arguments le discours des huguenots. C'est d'ailleurs l'unique édition dans laquelle l'ouvrage se trouve désarticulé de la sorte.

Si la détérioration de celui-ci rend difficile la piste du manuscrit dont le *Réveille-Matin* a pu s'inspirer, il existe un manuscrit correspondant à *La Servitude volontaire* telle qu'elle est imprimée dans la seconde édition réformée.

L'écrit se trouve inséré dans un recueil intitulé : *Pièces sur l'histoire de France*¹. Pour la première fois, il est donné dans son intégralité. L'écriture, assez carrée, paraît archaïque. Les lettres étymologiques sont nettement plus abondantes que dans les autres manuscrits de *La Servitude volontaire*. Mais la datation précise d'après la graphie ou le filigrane serait impossible, d'après les conservateurs de la B.N., étant donné la survivance de ces types d'écriture et de papier au début du xvii^e siècle. Force nous sera donc de nous fier aux variantes, à la comparaison avec les autres versions pour tenter de situer chronologiquement le manuscrit. Toujours est-il que le texte de celui-ci correspond presque mot pour mot (les seules corrections sont d'ordre grammatical) à la version proposée par les éditions de 1577 et 1578 des *Mesmoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme*. Il s'agit, là encore, d'un recueil collectif d'écrits protestants (*la Franco-Gallia* de François Hotman figure d'ailleurs au tome III des *Mesmoires*).

L'ouvrage se compose de trois volumes, vraisemblablement compilés et imprimés à Genève par les soins de Simon Goulard².

Le texte de La Boétie est imprimé des pages 116 v^o à 139 v^o du tome III de l'édition de 1578.

La page de garde du tome I de ce recueil porte : *Mesmoires de l'Estat de France, sous Charles Neufiesme, contenans les choses plus notables faites et publiées tant par les catholiques que par ceux de la Religion, depuis le troisiemesme Edit de pacifica-*

1. Bibliothèque nationale, manuscrit du Fonds français, n^o 20157.

2. Voir Michaud : *Biographie universelle*.

tion fait au mois d'Aoust 1570 jusques au règne de Henry troisieme, et reduits en trois volumes, chacun desquels a un indice des principales matières y contenues.

Seconde Edition, revüe, corrigée, et augmentée de plusieurs particularitez et traitez notables.

A Meidelbourg

Par Heinrich Wolf

1578.

J. Calemard¹ a soigneusement étudié les diverses éditions de cet ouvrage, dont il a recensé dix-sept volumes et trois éditions successives :

— La première remonte à 1576. J. Calemard n'a retrouvé aucun tome III portant cette date.

— 1577 voit une nouvelle édition, comprenant tous les tomes de l'ouvrage. La Bibliothèque nationale possède une série de volumes datant de 1577².

— 1578, enfin, est l'année d'une nouvelle édition, plus importante, dont les volumes sont plus faciles à retrouver, que ce soit à la Bibliothèque nationale ou à celle de l'Arsenal, qui possèdent chacune deux séries de trois volumes — d'ailleurs dépareillés (caractères, dates).

A ce propos, J. Calemard nous invite à ne pas nous laisser abuser par la date de 1579, qui apparaît notamment sur l'un des exemplaires de l'Arsenal. Il s'agirait là de volumes édités en 1578 et dont la date aurait été modifiée par le libraire, désireux d'écouler ses invendus de l'année précédente, argument de peu de poids pour expliquer un fait d'ailleurs aléatoire.

Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur cette version du texte de La Boétie, en la confrontant aux leçons des autres manuscrits. Contentons-nous de dire que là encore *La S.v.* est tirée vers une interprétation didactique par des variantes en tout genre.

*

1. J. Calemard : *L'Édition originale du discours de « La Servitude volontaire »*, Paris, Giraud-Badin, 1947, pp. 9 à 11.

2. Cote : 8° Lb 335.

ÉTIENNE DE LA BOÉTIE

De la servitude volontaire ou Le contr'un

Édition et présentation de Nadia Gontarbert

Mémoire touchant l'édit de janvier 1562

Présenté par Annie Prassoloff

« Je ne voudrais rien sinon entendre comme il se peut faire que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, tant de nations endurent quelques fois un tyran seul, qui n'a puissance que celle qu'ils lui donnent ; qui n'a pouvoir de leur nuire, sinon tant qu'ils ont vouloir de l'endurer ; qui ne saurait leur faire aucun mal, sinon lorsqu'ils aiment mieux le souffrir que le contredire. Grand'chose, certes, et toutefois si commune [...], voir un million d'hommes servir misérablement, ayant le col sous le joug, non pas contraints par une plus grande force, mais aucunement (ce semble) enchantés et charmés par le seul nom d'un, duquel ils ne doivent ni craindre la puissance puisqu'il est seul ni aimer les qualités puisqu'il est en leur endroit inhumain et sauvage. »

Le présent volume donne une édition critique du plus célèbre texte de La Boétie, suivi des remarques dont de Mesmes accompagna son exemplaire manuscrit du discours. Outre le La Boétie pourfendeur de la tyrannie, le *Mémoire touchant l'édit de janvier 1562* révèle un commis du pouvoir chargé de missions souvent répressives qui l'entraînent au cœur même des guerres de religion. Ces deux textes s'opposent assez pour stimuler la réflexion sur l'opposition entre ce que Max Weber appelait la morale de la conviction et celle de la responsabilité.



9 782070 730810

Lorenzetti : "Allégorie du Mauvais Gouvernement" (détail).
Palazzo Pubblico, Sienne. Photo © Alinari-Giraudon.



93-IV

A 73081

ISBN 2-07-073081-6

Extrait de la publication